

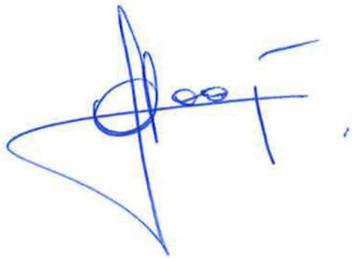
Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 18 décembre 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe que, conformément à la décision de la Conférence des Présidents du 2 octobre 2023, je souhaite retirer la motion relative à l'analyse du potentiel que renferme le travail à distance dans l'administration publique luxembourgeoise et consultation des représentants syndicaux au sujet du télétravail (n°7050) que j'avais déposée le 20.12.2016.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Claude Haagen, député